

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un nouveau rapport révèle une sensibilité croissante
à la biodiversité à l'échelle mondiale
L'UEBT lance le Baromètre de la biodiversité 2013

Paris/Montréal, le 19 avril 2013. Soixante-quinze pour cent des consommateurs interrogés à l'échelle mondiale sont sensibilisés à la biodiversité et 48 p. cent sont en mesure de définir l'expression biodiversité correctement. Ce ne sont-là que quelques résultats du rapport Baromètre de la biodiversité 2013 publié aujourd'hui à Paris par l'Union pour le commerce biologique éthique (Union for Ethical BioTrade) (UEBT). L'étude révèle également que les consommateurs du Brésil, de la Chine et de la France sont

démarquée au Brésil (49 p. cent), alors que les marques alimentaires Kraft, Starbucks et Ben & Jerry's ont été les marques les plus souvent mentionnées aux États-Unis. Les deux marques ayant terminé en tête au Royaume-Uni sont Bodyshop (23 p. cent) et CO-OP (20 p. cent), tandis qu'en France, Yves Rocher, Nestlé et Danone terminent en tête, et la Chine a reconnu Yili, Mengliu et Amway en tant que chefs de file. « Les marques profitent d'une occasion en or de prendre position concernant les enjeux de la diversité biologique et de compter sur l'intérêt accru des consommateurs pour la question ».

La Convention sur la diversité biologique (CDB)

Ouverte à la signature au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et entrée en vigueur en décembre 1993, la Convention sur la diversité biologique est un traité international pour la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. La Convention, qui compte 193 Parties, profite de la participation quasi universelle des pays. La Convention cherche à aborder toutes les menaces qui pèsent sur la diversité biologique et les services écosystémiques, y compris les menaces associées aux changements climatiques, au moyen d'évaluations scientifiques, du développement d'outils, de mesures d'encouragement et de processus, du transfert de technologies et de bonnes pratiques, et de la participation pleine et active des parties prenantes compétentes, les communautés autochtones et locales, les jeunes, les ONG, les femmes et les gens d'affaires. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques est un accord subsidiaire de la Convention. Il a pour but de protéger la diversité biologique contre les risques possibles que représentent les organismes vivants modifiés issus de la biotechnologie moderne. Cent soixante-trois pays, dont l'Union européenne ont ratifié le Protocole de Cartagena à ce jour. Le Secrétariat de la Convention et son Protocole de Cartagena est situé à Montréal. Pour en savoir plus, voyez le [site www.cbd.int](http://www.cbd.int)

Pour plus de renseignements, communiquez avec David Ainsworth au +1 514 287 7025 ou à david.ainsworth@cbd.int ou encore avec Johan Hedlund au +1 514 287 6670 ou à johan.hedlund@cbd.int
